

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Des porteurs de projet privés : particuliers enregistrés au répertoire SIRENE, associations, entreprises, agriculteurs.
- Des porteurs de projet publics : Collectivités, établissements publics, chambres consulaires...

QUELS CRITÈRES ?

Avoir un projet géographiquement implanté sur l'une des 86 communes du GAL Othe-Armance.

Avoir un cofinancement public.

Le projet doit répondre à l'une des stratégies locales de développement du GAL.

QUELS PROJETS ?



QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

L'équipe technique du GAL vous accompagne tout au long de votre projet.

Marie-Francis BEMANANA

Chargé de mission du programme LEADER

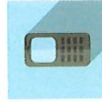
Assiat RICHARD

Gestionnaire du programme LEADER

NOUS CONTACTER



gal.othe-armance@orange.fr
gal10.othe-armance@orange.fr



03 25 42 65 34
06 37 46 96 53



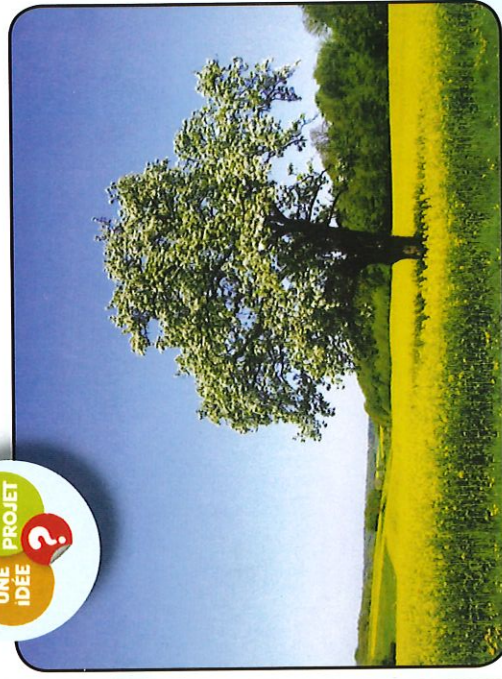
Locaux du GAL Othe-Armance
27, avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe
10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS



VOUS AVEZ UN PROJET ?

Le programme LEADER est là pour vous accompagner !

LEADER 2014-2020



« Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale »

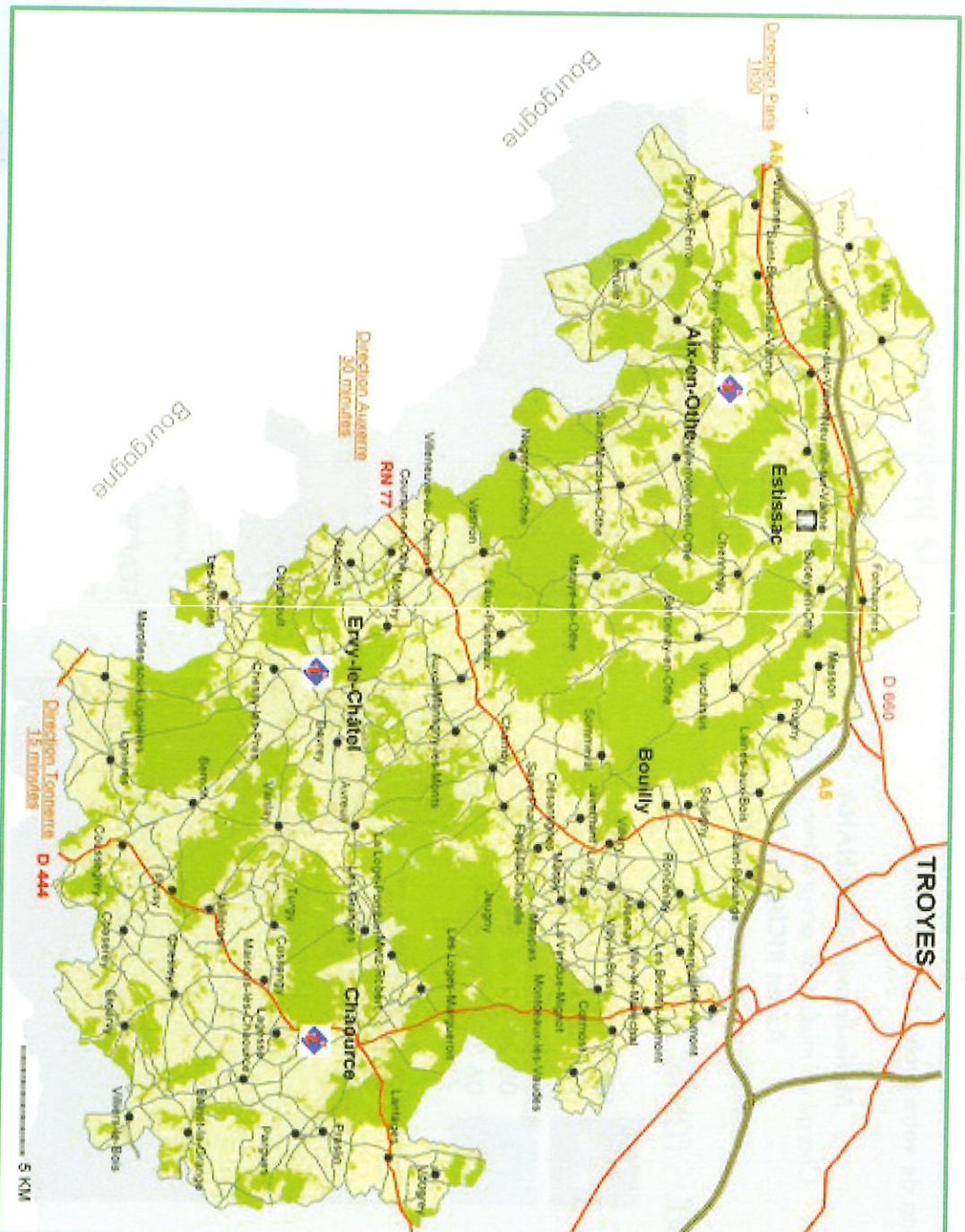
LEADER a pour objectif de soutenir les porteurs de projets innovants sur le périmètre du Pays d'Othe et du Pays d'Armance.

Groupe d'Action Locale (GAL) OTHE-ARMANCE :
« La logique de marque pour renforcer les filières économiques locales »

Sur 6 ans, c'est une enveloppe de 1 400 000 € de fonds européens qui pourront être investis dans les projets portés par les acteurs du territoire.

LE TERRITOIRE ELIGIBLE

Votre projet doit se situer sur tout ou partie du territoire du Pays d'Othe et du Pays d'Armanche.



Projets financés par le programme LEADER Othe-Armanche



DE L'IDÉE À LA RÉALISATION...
...QUELS ÉPREUVES ?



QUI DÉCIDE ?



Un **Comité de programmation** constitué d'élus et de membres de la société civile, sélectionne et valide les projets.

QUELQUES PROJETS FINANCÉS DE

2007 - 2013



Othe'nic'Natur : gîtes insolites et le musée du cidre.